

## Contrat d'assistance administrative d'Affable59

### *Vous avez besoin d'aide ?*

Dès l'entrée en famille d'accueil, votre proche, votre parent devient l'employeur de l'accueillante et à ce titre, il relève du statut de particulier employeur avec des obligations légales à respecter. Depuis le 01/01/2020, en tant que particulier employeur, les déclarations et prélèvements des charges sociales sont mensuelles et **uniquement par voie numérique sur le site de l'URSSAF !**.

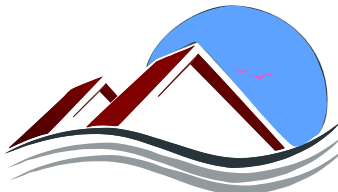
### *Quel est le cadre légal en accueil familial ?*

Le dispositif d'accueil familial est garanti et encadré juridiquement par une suite interminable de lois et décrets d'applications. Ne passez pas à côté de ces obligations légales. Si vous êtes le représentant légal ou si intervenez dans le cadre de l'entraide familiale, nous vous proposons l'aide d'une association connue pour son expertise !



Visitez notre site [www.affable59.fr](http://www.affable59.fr)

Association des professionnels de l'Accueil familial  
du département du Nord pour personnes âgées et  
adultes en situation de handicap



**Affable59**

8, Cappel straete  
59284 PITGAM (BERGUES)  
Association loi 1901  
tél. : 09 70 46 29 68  
Permanence téléphonique le  
mardi et jeudi de 14h. À 18h.  
fax. 03 74 06 01 94  
[Affable59@gmail.com](mailto:Affable59@gmail.com)  
[www.affable59.fr](http://www.affable59.fr)

### *Vivre en famille d'accueil*

*L'accueil familial est limité à trois personnes accueillies par foyer, voire 4 (sous certaines conditions).*

Vous êtes le représentant d'une personne en perte d'autonomie...ou vous intervenez au titre de l'entraide familiale et vous recherchez ou vous avez trouvé la famille d'accueil adapté au profil de votre proche

L'accueil familial est certainement la solution d'hébergement la plus proche du domicile et permet de :

- Briser l'isolement et de retrouver des liens sociaux
- Partager la vie en famille dans un cadre confortable et sécurisant
- Échapper à l'hébergement institutionnalisé
- Être pris en charge par des accueillants encadrés et formés par le Département. Une formule sûre et de qualité

Vous avez besoin d'aide pour finaliser et/ou optimiser l'entrée en famille d'accueil ?

**Contactez-nous au coordonnées ci-dessus pour une évaluation de vos besoins.**



## *Tout pour se simplifier* **L'accueil familial**

*Notre contrat d'assistance administrative vous accompagne activement dans vos obligations légales de « particulier employeur » et optimise une relation de confiance avec votre accueillant(e)*





# Contrat d'assistance administrative

## Définition :

Affable 59 vous représente administrativement, et assure la gestion de vos obligations d'employeur

Le bureau social d'Affable59 vous simplifie au quotidien la gestion administrative de l'accueil familial mais également les relations avec votre accueillant familial. Fort de notre expérience en matière de réglementation notre «contrat d'assistance» vous accompagne dans le conseil et la réalisation des nombreux documents à produire, créer également les conditions les plus favorables et tire le meilleur parti possible des aides fiscales et sociales liées à l'accueil familial.

En vous facilitant l'obtention des aides fiscales (jusque 6000 euros et parfois + selon conditions) et 50% d'exonérations de charges sociales.

La personne accueillie (dénommé ici le particulier employeur) ou son représentant légal conserve la gestion du règlement des contreparties financières liées à la rémunération de l'accueillante.

## Modalités - activation et coût de notre contrat d'assistance

- L'adhésion de la personne accueillie à l'association est obligatoire pour profiter de nos services

La cotisation annuelle est de 25 euros, celle-ci est gratuite la première année)

- **Coût du « Contrat d'assistance»** : la participation financière de l'accueilli pour activer le contrat est de 12.50 euros par mois. Le contrat est payable en 3 chèques de 50 euros à la signature du contrat. Si il s'avère que le contrat d'accueil est en échec dans la période probatoire un chèque de 50 euros est renvoyé au particulier employeur.

Affable59 procède également à l'établissement des différents documents se rapportant au cadre réglementaire : Le contrat d'accueil pièce maitresse de l'accueil qui doit refléter à la fois le projet d'accueil personnalisé mais également les dispositions financières, les avenants, les annexes de remplacement...

## La rémunération de l'accueillant(e)... Comment cela fonctionne ?

En fin de mois, Affable59 édite les relevés des contreparties financières. Ce document appelé communément « bulletin de paie » comporte 4 parties : le service rendu (entre 2.5 et 3 smic/par jour), la ou les sujétions particulières sujétion (accordée(s) en fonction de l'implication de l'accueillant(e)), l'indemnité des frais d'entretien et le « loyer »

Nous procedons sur une période entre le 15 et le 20 du mois au relevé des absences ou évènements liés à l'accueil, les traitons de façon à respecter les règles d'absences établies par le règlement départemental des aides sociales afin d'établir sur le site de l'URSSAF CESU les déclarations mensuelles et obtenir les relevés des contreparties financières validées par le CESU. Quelques jours plus tard, vous recevez par E-mail le bulletin des rémunérations de votre accueillant(e) validé par le CESU AF qui entre temps procède aux calculs des cotisations et prépare le prélèvement mensuel des charges sociales sur le compte bancaire du particulier employeur.

Un Accueillant Familial  
soutenu et accompagné  
par l'association AFFABLE59  
est un gage de sérieux et de qualité

